

Définition des apprenants adultes à bas niveau de qualification :

Les personnes qui n'ont pas accès aux études du cycle supérieur de l'enseignement secondaire général et professionnel, ainsi que les personnes qui ont complété avec succès moins de 5 années de formation secondaire ou professionnelle sont considérées comme des apprenants adultes à bas niveau de qualification au Luxembourg.

Definition of low-skilled adults :

Persons who have no access to upper secondary and vocational education and training as well as persons who completed successfully less than 5 years of a general or a vocational secondary programme are considered as low-skilled adult learners in Luxembourg.